

«joueurs» aillent à la même allure ou à peu près. J'appuie l'amendement du député de Simcoe-Est.

[Français]

M. Jean-Paul Racine (Beauce): Monsieur l'Orateur, dans l'amendement présenté par l'honorable député de Simcoe-Est (M. Rynard), relativement au bill C-227, traitant de l'assurance frais médicaux, il est une chose qui me surprend beaucoup. D'abord, on y mentionne que le bill ne prévoit pas adéquatement les recherches médicales suffisantes ainsi que la formation d'un nombre suffisant de médecins et d'autres effectifs médicaux.

Or, d'un côté, le député qui vient de terminer ses observations a voulu sympathiser avec le ministre parce que son projet était retardé et, d'autre part, avec l'amendement même de son collègue. Si nous n'avons pas suffisamment de préparation médicale au Canada, si nous n'avons pas suffisamment de médecins, ce ne serait pas jusqu'en 1968 que la mise en vigueur de ce bill serait retardée, mais probablement jusqu'en 1975.

Je ne sache pas qu'on forme maintenant des médecins en un an ou deux. Je crois que les études médicales sont beaucoup plus longues. Alors, d'un côté, on se plaint du retard de la mise en application de ce bill et, d'autre part, on arrive avec une partie d'amendement qui dit que présentement le Canada n'est pas prêt à adopter cette mesure législative.

D'autre part, le député de Lapointe (M. Grégoire) disait, il y a quelques instants, que le domaine de la santé relève du gouvernement provincial. Je n'ai certes pas l'intention d'entrer dans les questions constitutionnelles, mais il est cependant une chose que j'aimerais à dire. C'est toujours intéressant d'entendre parler des experts en matière constitutionnelle. D'ailleurs, depuis quelques années, on en entend parler à profusion à la télévision et on a l'impression que l'aspect constitutionnel devient le problème primordial pour les citoyens de la province de Québec.

Je ne doute pas que ce problème soit très important. Mais il est cependant d'autres problèmes qui sont importants aussi. Je me demande si un député fédéral n'est pas aussi soucieux des besoins et des problèmes de ses électeurs que peut l'être le député provincial de la même circonscription.

Monsieur l'Orateur, il est arrivé aux dernières élections que nous avons proposé à la population justement ce programme d'assurance frais médicaux qui est soumis à la Chambre, et c'est peut-être une des raisons principales qui nous ont valu la confiance de l'«électorat» dans plusieurs circonscriptions.

Chez nous, plusieurs ont préconisé, dans le passé, l'augmentation des allocations familiales et nous savons—c'est une simple solution

mathématique—que, normalement, dans une famille nombreuse, on est plus sujet à avoir besoin justement de cette loi qui a été proposée à la Chambre par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen).

Le député de Lapointe a demandé aux députés du Québec ce qu'ils feraient. Eh bien, j'ai choisi. Je ne sais pas si j'aurai tort dans l'opinion de mes électeurs, mais j'ai choisi de voter d'une façon humaine, comme lui-même l'a certainement prêché durant le temps de la campagne électorale, à l'instar de son chef. J'ai choisi de protéger autant que possible, par cette loi, les citoyens de ma circonscription, et j'ai pensé que si la loi concernant l'assurance frais médicaux était mise en application en 1968, le nouveau premier ministre du Québec, qui nous a demandé notre aide, ici, à la Chambre, aurait amplement le temps de faire des revendications auprès du gouvernement fédéral.

Dans le passé, nous avons souvent essayé des refus de la part de notre propre gouvernement provincial. On se souvient, par exemple, de l'assistance-chômage dont ont été privés de nombreux pères de famille du Québec, pendant que nous disions non, au lieu de nous attaquer au problème et d'en discuter. Il en fut de même, par exemple, pour les subventions aux universités et pour la construction de la route transcanadienne.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'époque où un ancien premier ministre disait que le remède contre la maladie était la santé est révolue. Aujourd'hui, je ne crois pas plus que le remède contre la maladie soit la Constitution, mais je veux bien, cependant, que les experts puissent en discuter d'ici 1968. Pour ma part, je tiens à dire que je ne suis aucunement effrayé de donner mon entier appui au bill qui nous est présenté et, encore une fois, je suis sûr que la majorité de la population du Québec veut voir cette loi mise en application au plus tôt et qu'elle est prête à attendre la discussion constitutionnelle, si discussion il y a.

• (9.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas des témoignages de sympathie que je veux offrir au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en terminant mes observations, mais je dois dire que, pour ma part, je tardais de voir cette mesure législative soumise à la Chambre, puisque ce fut certainement la proposition qui intéressait le plus nos citoyens lors des dernières élections. Et j'espère—c'est un souhait que je formule—que cette loi pourra être mise en application le plus tôt possible, et ce pour le bien-être de tous nos concitoyens.

[M. McCleave.]